

4

PROJET DE BUDGET DU

MINISTERE DELEGUE CHARGE

DES EMIGRES

MONSIEUR LE PRESIDENT :

Madame le Ministre, nous vous souhaitons la bienvenue, à vous et à vos collaborateurs.

L'ordre du jour appelle l'examen du projet de budget du Ministère délégué chargé des Emigrés.

La parole est à Monsieur Christian VALANTIN, Rapporteur Général de la Commission des Finances et des Affaires économiques.

.../...

MONSIEUR CHRISTIAN VALANTIN :

Je vous remercie Monsieur le Président.

Monsieur le Président,
Madame, Monsieur le Ministre,
Mesdames, Messieurs les Députés,
Chers Collègues,

Le projet de budget du Ministère chargé des Emigrés est intégré à celui de la Présidence de la République dont le Département est délégué. Le projet est donc voté en même temps que celui de la Présidence de la République.

Il est cependant apparu nécessaire, à votre Commission des Finances et des Affaires économiques, d'entendre le Ministre délégué chargé des Emigrés, parce que son département fait, avec des moyens insignifiants, de grandes choses. Parce que son département a pris en charge une population qui, loin de sa terre natale, a besoin de s'en sentir proche pour rester elle-même et affronter les difficultés parfois terribles qui lui sont opposées dans le pays d'accueil. Parce qu'à la tête de ce ministère conçu comme devant être une structure souple et non bureaucratique, avec des collaborateurs dévoués, le Ministre a su faire prendre conscience aux émigrés de leur situation particulière, de leur solidarité nécessaire et de leur dignité humaine, de leur dignité de Sénégalais.

.../...

Le cas de Silèye Guissé et la façon dont ont été parvenus à le régler a redonné confiance aux Emigrés. Il ne pouvait en être autrement, lorsqu'on sait ce que Silèye Guissé a fait pour l'Etat, lorsque l'Ambassade du Sénégal au Zaïre a été ouverte.

Le Ministre délégué aux Emigrés a précisé sa stratégie lorsqu'elle se rend dans les pays où se trouvent des Sénégalais. Muni d'un message du Président de la République, elle prend contact avec le Président du pays d'accueil et les Ministres concernés, mais auparavant, elle tient réunion avec les émigrés pour connaître leurs problèmes. Des décisions sont prises et appliquées. De ce fait, les émigrés sont plus sécurisés.

1.- Les exonérations de droits de douane

Vos commissaires ont rappelé au Ministre chargé des Emigrés, comme au Secrétaire d'Etat à l'Economie et aux Finances, la nécessité de faciliter, aux émigrés, l'entrée en franchise de droits de petits matériels destinés à des activités productrices. Ils se sont élevés contre les tracasseries de tous ordres qu'ils rencontrent, lorsqu'ils franchissent le cordon douanier et se rendent dans leurs départements d'origine, généralement ceux de la région de Saint-Louis et de Bakel.

.../...

Le Ministre, dont on ne peut soupçonner l'esprit de justice qui l'habite, a abordé ce sujet avec une totale franchise. Bien souvent, les émigrés arrivent à Dakar, laissent sous douane leurs bagages et leurs matériels, se précipitent au Ministère dans l'espoir d'y obtenir un soutien pour les faire sortir. Alors qu'ils devraient au préalable s'informer sur les conditions dans lesquelles ils peuvent faire entrer ces matériels.

Lorsque ces matériels sont importés dans le cadre d'un projet de réinsertion agréé par le Comité interministériel des Investissements, ils sont exonérés de tous droits et taxes. Si l'importation ne se situe pas dans ce cadre, sur intervention du Département, le Ministre de l'Economie et des Finances, à titre exceptionnel, peut accorder une admission temporaire de six mois.

Le Secrétaire d'Etat à l'Economie et aux Finances a complété le Ministre chargé des Emigrés. Il a d'abord reconnu toute la complexité du problème en raison même de la condition particulière de l'émigré sur le chemin du retour. Bien qu'émigré, celui qui rentre n'en est pas moins sénégalais. Il est même appelé, en revenant au pays, à quitter définitivement son habit d'émigré pour rentrer dans sa peau de sénégalais. Et à ce titre, il est soumis aux lois et règlements du pays. Bien sûr, comme il vaut mieux pour lui qu'il revienne au Sénégal, il faut l'encourager mais dans le cadre de la législation existante en espérant qu'il la respectera. Or, s'il se

trouve des émigrés qui agissent régulièrement; il en est d'autres, malheureusement, qui commettent, en toute connaissance de cause, de "détournements de destination privilégiée".

Le Ministère chargé des Finances a mis au point une méthode. Seront déterminées des "masses de cas" qui se ressemblent. Par exemple, les équipements collectifs concernant un dispensaire : le Ministère sait qu'il s'agit de biens collectifs qui serviront à une communauté. Pour les cas individuels, il y a le code des Investissements dans le cadre de projets régulièrement agréés. S'agissant des véhicules individuels, l'admission temporaire est accordée pour six mois. Pour le matériel agricole, les dispositions du futur code des Douanes permettront de régler la question.

Il y a, malheureusement, des cas impossibles à traiter. Lorsqu'un émigré arrive avec six à sept véhicules, il est difficile de cerner le problème. Et des détournements surgissent.

2.- Les mesures incitatives à la réinsertion

Vos commissaires ont interrogé le Ministre sur les mesures mises en place par le Gouvernement pour inciter les émigrés à revenir au Sénégal. Les émigrés sénégalais n'ont pas vocation à l'exil définitif. Ils sont appelés à revenir dans leur pays. Seule une situation difficile les en a fait partir. Le sort qui leur est souvent fait de

le pays d'accueil ne devrait pas les inciter à y rester. La France ne propose-t-elle pas aux émigrés une formation et une indemnisation pour qu'ils s'en retournent ? Encore faut-il, pour que le retour se fasse vraiment, que les émigrés retrouvent, au Sénégal, des conditions favorables à leur réinsertion.

C'est dans cet esprit que le Ministre a annoncé la création, au sein de son département, d'un bureau d'accueil et d'information, dont le rôle sera de mettre le candidat au retour en condition de se réinsérer dans son milieu naturel. Pour la création, par les émigrés, de moyennes et petites entreprises, le bureau se chargera de constituer les dossiers, de les conduire jusqu'au comité interministériel des investissements, pour qu'ils bénéficient de la loi 81-51 du 10 juillet 1981, portant encouragement à la petite et moyenne entreprises.

Un bulletin d'information à l'intention des émigrés sera édité pour toucher le maximum d'émigrés. Il traitera de leurs problèmes : les allocations familiales, les mandats, les exonérations de taxes, les conditions de la réinsertion.

Une ligne de crédit de 150 000 000 frs a été mise à la disposition du Gouvernement par la Caisse Centrale de Coopération économique pour faciliter la réinsertion. Le renouvellement de cette ligne est acquis. L'élévation de son plafond est en cours de négociation.

A ce jour, huit projets présentés par les émigrés ont été financés pour un montant total de 131 100 000 frs.

Le bureau sera dirigé par un volontaire du progrès assisté de deux cadres sénégalais.

Le Ministère est représenté dans la cellule qui s'occupe, à la Présidence de la République, de l'après-barrage, pour se tenir au courant des possibilités de réinsertion des émigrés dans les projets qui vont se développer.

3.- Les Sénégalais à l'étranger et leur rapport au Sénégal

Le Ministre a dressé un tableau des Sénégalais à l'étranger, de leurs conditions de vie, de leurs problèmes, de leur rapport au Sénégal, de leur état d'esprit.

Il y a 300 000 Sénégalais émigrés, dont 150 000 en Côte d'Ivoire. Dans les pays africains, ils s'intègrent à la communauté nationale qui les accueille, se marient souvent. Ils travaillent et parfois font de la politique (Côte d'Ivoire). Le Ministre a salué la bienveillance avec laquelle le Président Houphouët Boigny traite nos compatriotes.

.../...

D'une façon générale, en raison de l'effluence internationale du Président de la République, le Ministre a indiqué que tout lui est facilité dans les pays visités pour mener à bien ses contacts et ses missions. La situation des émigrés s'en ressent positivement. Au cours de ses voyages, il arrive au Ministre de recevoir des appels d'étudiants en détresse, et récemment, le Ministre de l'Education nationale, sur intervention du Ministère, a rétabli une aide scolaire pour l'un d'eux. Ou bien le Ministère s'occupe de les faire rapatrier.

De leur côté, les émigrés n'oublient ni leur famille, ni leur pays. Ils envoient régulièrement 200 millions frs par mois (2 400 000 000 frs/an). Ils ont versé 16 millions frs comme leur contribution à l'opération le Caire 86. Et ceci sans compter les réalisations : le dispensaire E. Diouf de Padalal, le dispensaire hôpital MBaye Diouf de Koungany qui va être bientôt inauguré par le Président de la République, le forage de Fété Niébé construit par un émigré qui s'est même substitué à l'Etat pour mettre en place une adduction permettant d'alimenter les villages voisins. Les départements de Bakel et de Matam tirent à 90 % leurs ressources de l'émigration.

Le projet de Sally Ndongo concerne 125 villages dans le département de Matam. Il est prévu pour y faire travailler 2 000 émigrés et leurs familles. Cinq villages vont avoir leur forage : deux sont déjà terminés et trois sont en chantier. Le Président de la République les inaugurera. C'est un projet de plus de 2 milliards frs.

.../...

Comme vos commissaires l'ont suggéré, le Ministère s'efforce d'associer les ministères concernés à la réalisation des projets de émigrés. Par exemple, le Ministère de la Santé, lorsqu'il s'agit d'un dispensaire, ou celui de l'Hydraulique, lorsqu'il s'agit de forages. Il faut qu'il y ait cohérence, car le Ministère des Emigrés a besoin de tous les ministères.

4.- Les étudiants sénégalais au Mexique

Vos commissaires ont attiré l'attention du Ministre sur les vingt étudiants qui se trouvent au Mexique.

N'étant pas en possession de leur livret de baccalauréat, ils ne peuvent recevoir leur diplôme. Ils sont amers.

Le Ministre a été informé de cette situation par l'Ambassadeur du Mexique au Sénégal. Les étudiants ne lui ont jamais écrit, comme l'avaient fait les étudiants sénégalais au Canada, qui avaient un problème d'équivalence, aujourd'hui réglé. Le Ministre va alerter le consul honoraire du Sénégal au Mexique pour lui demander la liste des Sénégalais qui s'y trouvent. Une mission peut être programmée.

5.- Les expulsés

Le Ministre a fait le point des expulsés de Zambie.

Sur les expulsés de Zambie, le Ministre a reconnu qu'ils avaient beaucoup souffert. Ils sont donc venus au Sénégal. Ils ont été réconfortés et soignés.

Vos commissaires ont attiré l'attention du Ministre sur le cas d'un Sénégalais expulsé de Sierra-Léone. C'est un cas très particulier, a répondu le Ministre, qui ne peut être assimilé à celui de Souleye Guissé par exemple. S'il a été expulsé, sa famille ne l'a pas été, ses biens et son affaire n'ont pas été saisis. Le Ministre doit s'y rendre pour négocier ce cas.

— Tout comme elle se rendra au Congo pour y visiter les Sénégalais qui y résident et qui lui font reproche de ne s'y être jamais rendue.

Tel est le dialogue qui s'est instauré entre le Ministre chargé des Emigrés et vos commissaires :

- un ministre efficace qui a donné un sens à un ministère sur lequel on se posait bien des questions ;

- un ministre productif qui, avec des moyens inexistantes, est arrivé à cerner les problèmes des émigrés et à capter, par ses actes, leur confiance ;

- un ministre rentable, puisque les émigrés ont donné, pour "le Caire 86", 16 millions frs, qu'ils rapportent par leurs mandats, bon an mal an, plus de deux milliards frs dans les bureaux de poste de Matam et de Bakel.

Je vous remercie.

MONSIEUR LE PRESIDENT

Je vous remercie Monsieur le Rapporteur Général.

La discussion générale est ouverte sur les conclusions de la commission.

Je demande à ceux qui veulent intervenir de se faire inscrire.

Je vous communique la liste des orateurs.

Sont inscrits, nos collègues :

Boubakar THIOUBE

Abdou Khaly SEYE

Elimane KANE

Demba SECK

Amadou Silèye SARR

Sogui KONATE

Yaya KONATE

Adja Arame DIENE

Pascal MANGA

Mamour DIALLO

Kabiné Kaba DIAKITE

Madia DIOP

Sada DIA

Mamadou WADE

Thierno DIOP.

Mes chers collègues, nous avons 15 orateurs inscrits.

Je vous propose de limiter le temps de parole à 5 minutes.

Il n'y a pas d'observations ?

Il en est ainsi décidé.

La parole est à notre collègue Boubakar THIOUBE.

MONSIEUR BOUBAKAR THIOUBE

Je vous remercie Monsieur le Président.

Monsieur le Président,

Madame, Messieurs les Ministres,

Mes chers Collègues,

Je voudrais m'associer aux félicitations qui ont été adressées

à Madame le Ministre pour les actions positives menées par son département et évoquer deux problèmes qui m'ont été posés par les égyptiens que j'ai eu à rencontrer au mois d'avril à Paris.

Le premier concerne la décision prise par le Gouvernement français de rapatrier tous les immigrés africains qui sont en détention pénale en France. Certains pays africains ont été contactés à ce sujet, notamment le Sénégal. Madame le Ministre, je voudrais en avoir le coeur net.

Le deuxième problème est lié à l'expulsion des immigrés à qui l'on impute bien des fois des fautes injustifiées. Parce qu'il y a le problème du chômage sur lequel tel courant de la droite ou de la gauche s'est exprimé à la va-vite, on fait tout pour trouver des boucs émissaires, ce à quoi un pays que je ne citerai pas, applique en expulsant manu militari trois ou quatre français chaque fois qu'on rapatrie trois ou quatre de ses ressortissants. De nombreux citoyens d'un pays ami résident au Sénégal sans papier et l'on se retranche toujours derrière la création de missions ou de sociétés pour y faire entrer le maximum d'étrangers. Je pense que si nous répondions coup par coup, nos compatriotes seraient davantage respectés à l'extérieur. Quelles que soient nos difficultés nous n'osons pas toucher aux ressortissants de ces pays hôtes sans aviser au préalable leur ambassadeur. Il est inconcevable qu'en tant que terre d'accueil ouverte à tout le monde, nous ne puissions pas bénéficier des mêmes faveurs que nous accordons aux étrangers.

Je vous remercie.

MONSIEUR LE PRESIDENT

Je vous remercie mon cher Collègue.

La parole est à notre Collègue Abdou Khaly SEYE.

MONSIEUR ABDOU KHALY SEYE

Je vous remercie Monsieur le Président.

Monsieur le Président,

Madame, Messieurs les Ministres,

Mes chers Collègues,

Monsieur le Président, je m'associe aux félicitations et encouragements qui ont été adressés à Madame le Ministre pour tous les efforts qu'elle ne cesse de consentir au niveau de ce département ministériel qui lui a été confié par le Chef de l'Etat.

Je voudrais avant d'entrer dans le vif du sujet, demander à notre Rapporteur général d'apporter une petite modification à la première page de son rapport: J'aurais préféré qu'il supprime tout simplement le mot "minuscule" eu égard à l'efficacité et à la rentabilité de ce ministère.

Cela étant, je voudrais revenir sur cette réplique d'un Français qui disait que toutes les méthodes sont bonnes, pourvu que les immigrés rentrent "chez eux". Cela fait penser à la première loi sur l'immigration adoptée par les Etats Unis en 1921. Madame le Ministre, la situation devient inquiétante. Je n'en veux pour preuve que cet hebdomadaire qui a reproduit la carte de séjour d'un compatriote déchirée par un policier, alors que celui-ci était en règle vis-à-vis des lois françaises. Par ailleurs, à Montreuil et Bobigny où vivent de nombreux Sénégalais, une chambre de 14 m2 est louée à 1200 FF. Naturellement, nos compatriotes s'arrangent pour l'occuper à deux. Les responsables des foyers voyant cela, ont décidé de partager la pièce en deux et de maintenir le prix initial pour chacune d'entre elles. Madame le Ministre, qu'avez-vous fait lorsque vous avez appris cette nouvelle ?

Je vous remercie.

Monsieur le Président

Je vous remercie.

Monsieur le député Elimane KANE, vous avez la parole.

Monsieur Elimane KANE

Merci Monsieur le Président.

Monsieur le Président,

Madame le Ministre,

Mes chers Collègues,

Je voudrais à mon tour vous féliciter et vous apporter le soutien des populations du Fouta qui vous appellent déjà la mère des Emigrés ; ce qui signifie que vous les fréquentez assidûment et ne cessez d'apporter à leur famille le soutien nécessaire à leur vie.

Le collègue Rapporteur Général de la commission des finances a dit que c'est avec la création de votre ministère que l'émigré a commencé à prendre conscience de sa situation particulière, de sa dignité. Je crois qu'il faudrait confondre dans cet acte Madame le Ministre et les émigrés puisque avant la création de ce département, l'émigré avait déjà pris conscience de son état. Il a émigré parce qu'il n'avait rien à faire chez lui et ne pouvait rien apporter à son pays. C'était de une responsabilité et il l'a assumée pour lui-même d'abord et ensuite pour son pays en apportant au peuple sénégalais la contribution la plus efficace de son émigration. Par conséquent, ces félicitations s'adressent aussi à tous ceux qui ont quitté le pays pour aller vivre les difficultés de l'immigration, en acceptant de se ceindre les reins pour en tirer profit en vue de participer efficacement à la construction nationale.

S'agissant de l'organisation de votre ministère, je crois que sa mission première est de conseiller l'émigré, de l'encadrer et d'adoucir ses relations avec les pays hôtes. Dans cet ordre d'idées, je voudrais qu'on étudie sérieusement le problème de la réinsertion de l'émigré.

Il a été dit, quelque part dans le rapport, que les départements de Matam et de Bakel sont les plus grands bénéficiaires de l'émigration, que ce sont eux qui en perçoivent au minimum quelque deux cents millions par mois et qui reconstituent aujourd'hui leur économie à partir de ses bienfaits. Mais s'il

arrivait à ces émigrés d'être expulsés et de rentrer au bercail sans pour autant trouver des structures d'accueil, il se poserait un problème très douloureux auquel le gouvernement et le pays seraient confrontés. Il est donc opportun d'organiser dès maintenant le retour des émigrés en accord avec nos partenaires européens, puisque l'émigration, à l'heure actuelle s'articule autour de la France et des pays européens. Si la France, dans sa nouvelle politique, veut, par tous les moyens, renvoyer à leur pays d'origine les Africains qui lui ont apporté le soutien matériel et physique dont elle avait besoin pour redresser son économie, il faudrait aussi que, sur la même balance, nous pesions de tout notre poids parce que l'émigration ne se fait pas seulement à sens unique mais à double sens.

Par conséquent, je pense que notre gouvernement peut exiger des pays hôtes que ses émigrés soient aussi bien formés que ceux des autres pays qui vivent sur leur sol, afin que nous puissions, dans un avenir proche, les réinsérer dans des circuits plus adaptables.

Monsieur le Président

La parole est à Demba SECK.

Monsieur Demba SECK

Je vous remercie Monsieur le Président.

Monsieur le Président,

Madame le Ministre,

Mes chers Collèges,

N'eut été une correspondance que j'ai reçue tout dernièrement, Madame le Ministre, je ne serai pas intervenu car la commission des Finances a profité de l'examen de votre budget pour vous réitérer ses félicitations et vous encourager à poursuivre les objectifs que le Chef de l'Etat a bien voulu vous assigner.

Madame le Ministre, la correspondance dont j'ai parlé plus haut m'est parvenue d'un émigré qui se trouve être l'imam de la mosquée de Marseille. Dans celle-ci il me faisait part d'un projet regroupant quinze jeunes ressortissants sénégalais de Marseille et qui voudraient se lancer dans la pêche, l'agriculture et l'aviculture. Ces jeunes sénégalais ont pu intéresser vingt autres adolescents français au projet, lequel sera financé par le Conseil régional de la Provence-Côte d'Azur qui se penchera d'abord sur la formation théorique sanctionnée par un séjour de quatre mois en France,

ensuite, sur la formation pratique par un séjour de deux mois au Sénégal. Et je crois que les émigrés avaient choisi comme terrain de prédilection les zones maraîchères des régions de Ziguinchor et de Kolda.

Je voudrais vous poser la question de savoir, Madame le Ministre, si en fait votre ministère suit ce problème. Car il était bien dit qu'à la suite des investigations qu'ils feraient durant leur séjour au Sénégal, nos quinze compatriotes devraient procéder à une évaluation et remettre le dossier au Conseil régional de Provence Cote d'Azur qui devait financer ce projet à hauteur de cinq milliards de francs CFA. Je pense que c'est une enveloppe suffisamment importante et l'on devrait tout faire pour faciliter sa réalisation. Je voudrais donc en avoir le cœur net pour pouvoir répondre à cette correspondance, car son auteur y tient beaucoup.

Je terminerai par l'évocation d'une initiative qui a eu lieu au Sénégal pendant les vacances de l'été dernier. Il y a une association dénommée l'Association de Solidarité des Africains en France et certains de ses membres se sont retrouvés en groupe dans le département de Rufisque et ont participé à la journée de l'arbre. A cette occasion, ils se sont réjouis de la dynamique de groupe qui existe au Sénégal comparée à l'individualisme d'outre Atlantique. Venus d'horizons différents, ces jeunes ont magnifié les vertus sénégalaises. A cet égard, Madame le Ministre, seriez-vous encline à favoriser des initiatives de cette sorte à la veille des vacances prochaines pour que l'intégration entre jeunes émigrés et jeunes sénégalais, puisse se faire dans un climat de confiance et de réciprocité pour un Sénégal meilleur.

Je vous remercie Madame le Ministre.

M. LE PRESIDENT

La parole est à Monsieur Amadou Silèye SARR.

M. AMADOU SOULEYE SARR

Je vous remercie Monsieur le Président.

Monsieur le Président,

Madame le Ministre,

Mes chers collègues,

Nous nous félicitons de l'occasion que nous offre la discussion du budget du ministère des Emigrés pour adresser à Madame le Ministre toutes nos félicitations pour la confiance toujours renouvelée du Chef de l'Etat qui lui a confié un département qui est aujourd'hui une des chevilles ouvrières de notre développement économique.

A une certaine époque, les gens donnaient au terme "émigré" un sens péjoratif en oubliant que les plus grands hommes de ce monde ont presque tous été des émigrés, si émigrer signifie quitter son pays pour aller s'installer ailleurs. Je rappellerai simplement que celui que nous vénérons le Prophète Mohamed (PSL) a émigré de la Mecque à Médine. Notre grand père, Cheikh Oumar Foutiyou, né à Alsar est allé disparaître dans les falaises de Bandiagara ; Cheikh Ahmadou BAMBA a quitté Touba pour aller d'abord au Gabon avant de revenir avec cette lumière qui a illuminé le Sénégal et le Monde entier. C'est dire simplement que n'est pas émigré qui veut. Je dirai également que Wladimir Ilitch Lénine et Karl Marx ont émigré à travers l'Europe entière avant de revenir l'un pour faire la révolution d'octobre, l'autre pour prêcher le marxisme.

Madame le Ministre, votre département est un des plus importants et c'est pourquoi le Chef de l'Etat y attache une importance particulière. Hier, l'émigration ne concernait que la région du Sénégal-oriental et celle du Fleuve ; aujourd'hui, ce sont les ressortissants du Baol, du Sine, du Saloum, de la

Casamance et du Cap-Vert que l'on retrouve un peu partout en Europe. Ces émigrés méritent notre respect et notre admiration parce que ce sont des hommes et tout à l'heure je le prouverai.

Madame le Ministre, nos émigrés n'ont pas oublié leur pays parce qu'ils injectent annuellement vous l'avez dit, près de deux milliards environ dans notre économie, et ce n'est pas une mince affaire quant aux réalisations, une maternité de 25 millions portant le nom de la première dame du Sénégal est le témoignage.

MONSIEUR LE PRESIDENT

Mes chers collègues, ne m'obligez pas à prolonger à chaque fois le temps de la parole.

Je vous donne encore deux minutes.

MONSIEUR AMADOU SOULEYE SARR

Madame le Ministre, je voudrais vous demander si vous allez continuer ces rencontres avec les autorités françaises pour une meilleure réglementation du séjour de nos parents ? Cette France avec laquelle nous avons combattu dans les jours particulièrement sombres, et avec qui nous avons été tissés par les larmes et par le sang. Je crois que ces souvenirs ne doivent pas être rangés au musée de l'oubli.

Je terminerai en vous lisant quelques vers du poème de José Maria de Hérédia : Les conquérants".

"Comme un vol de gerfauts hors du charnier natal,
Fatigués de porter leurs misères hautaines,
De Palies de Moguer, routiers et capitaines
Partaient, ivres d'un rêve héroïque et brutal.

.../...

Ils allaient conquérir le fabuleux métal.
Que Cipango mûrit dans ses mines lointaines,
Et les Vents alizés inclinaient leurs antennes
Aux bords mystérieux du monde occidental."

N'est pas émigré qui veut.

Je vous remercie Monsieur le Président.

(vifs applaudissements)

MONSIEUR LE PRESIDENT

C'est heureux que l'Assemblée ait des poètes.

La parole est à Monsieur le Député Sogui KONATE

Je vous prie mes chers collègues, de faire tout
pour être dans la limite de votre temps.

MONSIEUR SOGUI KONATE

Je vous remercie Monsieur le Président.

Monsieur le Président,

Madame le Ministre,

Mes chers Collègues,

En abrégant l'idée qui vient d'être émise par mon collègue, mon frère et ami Amadou Souleye SARR, je dirai que l'émigration est un phénomène mondial qui a de tout temps marqué l'évolution de l'humanité.

Au niveau des institutions internationales, le travailleur migrant a toujours été l'objet d'un intérêt particulier de la part des gouvernements et des peuples. En tout cas, l'Organisation internationale du Travail lui a consacré beaucoup d'études et c'est un très grand mérite pour notre peuple, pour son gouvernement, sous l'impulsion de notre prestigieux Chef d'Etat, d'avoir créé le département ministériel des Emigrés. Comme l'a si bien dit le rapport, le travailleur émigré sénégalais, qu'il soit à New York, au Zaïre ou même en Afrique du Sud, sent aujourd'hui la solidarité totale de son peuple et de son gouvernement. Il n'est étranger que parce que tout simplement il est en dehors des limites territoriales de son pays. Aujourd'hui protégé, il participe effectivement au développement économique et social de son pays.

Madame le Ministre, si ce constat aujourd'hui fait honneur à notre pays, nous le devons à votre département ministériel qui, avec votre engagement et sous les directives éclairées du Chef de l'Etat, fait en sorte que nos compatriotes émigrés sont à nos côtés dans le cadre de la grande lutte pour notre développement économique et social. Je pense, comme le Président Thierno DIOP, que malgré l'insuffisance des moyens, vous avez, par une réflexion constante, une action soutenue et dynamique, permis aujourd'hui à ce ministère de se considérer comme un des grands ministères de notre gouvernement. C'est pourquoi, encore une fois, Madame le Ministre, nous vous renouvelons toutes nos félicitations et nos encouragements à poursuivre ce dialogue fructueux, car vous avez une mission essentielle, celle de protéger nos compatriotes à l'extérieur mais aussi de les aider dans le cadre d'une réinsertion future. A ce propos, je voudrais attirer votre

attention qu'en France, il est question effectivement d'un programme de réinsertion des travailleurs migrants sénégalais volontaires au retour. En tant que représentants des travailleurs, nous estimons que notre travailleur immigré en France doit recevoir une éducation et une formation qui facilitent sa réinsertion à son retour dans notre pays. Pour ce faire, les programmes de formation doivent être réétudiés.

Monsieur le Président, je vais conclure en demandant à Madame le Ministre de revoir avec les autorités françaises la formation pour le retour des Sénégalais. Celle-ci doit, à mon avis, être dirigée vers les projets auxquels se destinerait le travailleur migrant sénégalais. En plus des problèmes de l'agriculture, une petite formation de comptabilité devrait être dispensée à votre niveau.

Je vous remercie.

MONSIEUR LE PRESIDENT

Monsieur le Député Yaya KONATE, vous avez la parole.

MONSIEUR YAYA KONATE

Je vous remercie Monsieur le Président.

Monsieur le Président,

Monsieur le Ministre,

Mes chers Collègues,

Je rends grâce au ciel qui me donne l'occasion de vous rendre un hommage mérité, Madame le Ministre, à vous et à vos collaborateurs immédiats pour la sollicitude constante dont nous avons toujours bénéficiée auprès de vous et de vos services. Il vous est arrivé très souvent d'abréger vos séances de travail ou même de les suspendre pour nous recevoir, écouter nos doléances et essayer de faire en sorte que la solution la plus appropriée leur soit apportée.

Je remercie Monsieur De Barros, votre Directeur de cabinet, qui fait autant que vous dans ce domaine. Je réserve une mention spéciale à Monsieur Pathé DIALLO, le Chef de cabinet qui est un véritable factotum, une sorte de Maître Jacques -et je voudrais que ces deux mots soient compris dans leur acception la plus noble- qui, sans cesse par monts et par vaux, est

dans les banques, chez les transitaires, au port, à l'aéroport pour débrouiller les mille et un problèmes que posent quotidiennement les émigrés.

Je prie Dieu de vous donner à tous suffisamment de santé et de courage afin que vous puissiez accomplir avec bonheur cette tâche que le Chef de l'Etat vous a confiée.

Cela dit, Madame le Ministre, je sais que, compte tenu de ce qui est dans le rapport, vous devez être fière en regardant derrière vous l'oeuvre déjà accomplie, mais je devine également la mélancolie qui vous habite quand vous savez ce qui reste à faire. C'est dans ce sens que je voudrais évoquer ici les problèmes que vous connaissez, que vous traitez tous les jours et qui sont des problèmes auxquels sont confrontés nos parents immigrés en France.

En premier lieu, je parlerai des allocations familiales pour lesquelles des négociations avaient été menées avec le gouvernement socialiste français pour l'augmentation du taux d'abord et du nombre d'enfants ensuite. Je voudrais savoir où en sont ces négociations ?

En seconde lieu, je vous demanderai d'intervenir auprès des autorités françaises pour que les conditions de regroupement familial, soient allégées. En effet, à l'heure actuelle, une femme mariée qui rejoint son mari en France est obligée d'abord d'aller au Consulat de France au Sénégal et de passer ensuite une visite d'aptitude à l'Office national d'immigration et ce n'est qu'à cette condition qu'elle obtient une carte de séjour. En outre, le mari qui est en France est obligé également de trouver un logement décent et c'est sur inspection favorable de la Direction de l'Assistance sociale et sanitaire que la femme peut le rejoindre. Je voudrais que ces conditions soient révisées parce que les modes d'habitation des français ne sont pas les mêmes que les nôtres.

En troisième lieu, je voudrais parler du problème de la douane dont nous avons rabattu plusieurs fois les oreilles, mais qui reste encore pour nous la quadrature du cercle, le casse-tête chinois qui effraie nos parents qui quittent la France pour venir au Sénégal. Je souhaiterais que des dispositions soient prises pour que le tarif douanier soit abaissé de moitié afin que les émigrés puissent sortir leurs marchandises sans difficulté, payer leur droit de douane et être en règle envers l'Etat.

Voilà, en gros, ce que je voulais dire.

Madame Arame DIENE

(Intervention en ouolof traduite en Français)

Je vous remercie Monsieur le Président.

Madame le Ministre, je voudrais tout d'abord vous exprimer mes félicitations et mes encouragements, à vous et à tous vos collaborateurs, à la suite de l'hommage que vient de vous rendre le Rapporteur Général de la Commission des Finances et dont nous sommes fières nous vos soeurs.

Je voudrais surtout féliciter le Président Abdou DIOUF du bon choix qu'il a fait en vous nommant à la tête du département des Emigrés où vous effectuez un travail remarquable à la satisfaction de tous vos compatriotes.

Tout le monde s'accorde à reconnaître les services que vous rendez aux immigrés. La meilleure illustration en est la lettre que j'ai reçue dernièrement de Marseille et par laquelle des compatriotes me demandent de vous remercier pour avoir réglé tous leurs problèmes.

Encore une fois, je vous remercie et vous encourage.

(Applaudissements)

Monsieur le Président

Je vous remercie Mme Adja Arame DIENE.

Je passe la parole à M. Pascal MANGA.

Monsieur Pascal MANGA

Je vous remercie Monsieur le Président.

Monsieur le Président,

Madame le Ministre,

Mes chers Collègues,

Je voudrais d'abord me réjouir de la décision prise par votre département d'éditer un bulletin d'information à l'intention des émigrés. Je pense que c'est là une sage et heureuse décision qui mérite d'être saluée et encouragée. En effet, nous rencontrons souvent en Europe des

émigrés qui n'ont aucune information sur leur pays. C'est la raison pour laquelle, je souhaiterais, parmi les questions qui vont être traitées dans ce bulletin, qu'un accent tout particulier soit mis sur le pays en général, sa vie, ses institutions, mais surtout sur son économie. Ceux qui pensent au retour et qui ont peut-être des moyens, sont souvent désemparés et ne savent pas dans quel domaine investir. Telle est ma suggestion à ce sujet.

Quant à la première question que je voulais poser, elle a été rapidement abordée par mon collègue Yaya KONATE ; il s'agit du regroupement familial. Je n'avais pas les informations qu'il vient de donner. Je voulais être édifié sur cette question et sur une autre qui porte sur le sort qui est fait aux femmes d'immigrés en France. Vous savez qu'il leur est refusé toute activité salariée. A mon avis, cela constitue une injustice intolérable, d'autant que la réciproque n'est pas vraie s'agissant des épouses d'immigrés vivant parmi nous. Je pense que c'est une décision très grave, parce que voilant un mépris culturel. Il faudrait dénoncer cette attitude dans vos négociations, afin que cette mesure soit levée.

Je vous remercie Madame et me permets, puisque le travail qui a été fait est assez important, de saluer votre discrétion et votre efficacité.

Je vous remercie.

Monsieur le Président

Je vous remercie.

La parole est à Monsieur le Député Mamour DIALLO.

Monsieur Mamour DIALLO

Je vous remercie Monsieur le Président.

Monsieur le Président,

Madame le Ministre,

Chers Collègues,

Madame le Ministre, je voudrais profiter de l'examen du budget de votre ministère pour vous féliciter au nom des travailleurs émigrés que j'ai rencontrés et qui ont été très satisfaits de l'action

./.

que vous n'avez cessé de mener en leur faveur depuis que le Chef de l'Etat vous a investie de sa confiance en vous plaçant à la tête du département chargé des Emigrés.

La modestie de votre budget ne vous a pas empêché -votre foi et votre engagement militant aidant- de donner le meilleur de vous-même pour assumer efficacement la lourde mais exaltante mission de prendre en charge les difficultés de nos compatriotes résidant à l'étranger en vue de leur trouver des solutions.

Madame le Ministre, ceux qui ont travaillé avec vous et qui vous ont approchée dans l'action syndicale, ne sont pas surpris de votre réussite ; Votre sens élevé des responsabilités, votre sens de l'humain et votre tenacité à toute épreuve, faisaient de vous la personne toute désignée pour occuper ce poste. Que Monsieur le Président de la République en soit remercié pour ce bon choix. Soyez assurée donc, Madame le Ministre, que nous continuerons à vous apporter un soutien solidaire dans votre combat derrière le Président Abdou DIOUF pour le mieux-être de nos compatriotes émigrés.

Madame le Ministre, je voudrais, en terminant, vous poser une question : Où en êtes-vous avec les revendications des travailleurs émigrés portant sur l'octroi de carnet de famille et sur l'obtention de facilités pour l'acquisition de logements OHLM ou SICAP ?

Je vous remercie.

MONSIEUR LE PRESIDENT :

Je vous remercie mon cher collègue.

La parole est à notre collègue Kabiné Kaba DIAKITE.

MONSIEUR KABINE KABA DIAKITE :

Je vous remercie Monsieur le Président.

Monsieur le Président,

Madame le Ministre,

Mes chers Collègues,

Madame le Ministre, l'intérêt que je porte à votre département se justifie doublement : d'une part, ma région est un vaste réservoir d'émigrés et, d'autre part les succès de votre politique y ont eu un impact considérable. Nous vous en félicitons vivement.

Cependant, nos préoccupations évoluent en même temps que nos problèmes. A cet égard nos interrogations sont les suivantes : Où en est-on dans l'application de la loi française sur les primes incitatives au retour versées aux émigrés ? Dans le même ordre d'idées, est-ce l'émigré né avant ou après la proclamation de notre indépendance qui doit bénéficier des indemnités prévues en cas de licenciement ?

.../...

D'autre part, on a constaté les innombrables facilités et avantages dont bénéficient les citoyens des pays membres du Commonwealth en Grande Bretagne. Les ressortissants de la grande famille francophone sont-ils favorisés en France ?

Soyez sûre, Madame le Ministre, que nos encouragements, nos félicitations, ne feront jamais défaut à vous et à vos dynamiques collaborateurs dans l'exercice de vos fonctions.

Je vous remercie.

MONSIEUR LE PRESIDENT :

Je vous remercie mon cher collègue.

La parole est au Président Madia DIOP.

MONSIEUR MADIA DIOP :

Je vous remercie Monsieur le Président.

Monsieur le Président,

Madame le Ministre,

Chers Collègues,

Nous avons appris ces derniers temps qu'en France la Caisse nationale d'allocations familiales, par lettre circulaire en date du 26 Décembre 1985, a demandé à ces différentes succursales de supprimer les allocations familiales aux travailleurs émigrés en chômage

.../...

pour leurs enfants demeurés dans les pays d'origine. Cette décision, devenue effective le 31 Décembre 1985, a été prise par le Ministre des Affaires sociales et de la Solidarité nationale.

Je voudrais, Madame le Ministre, connaître l'opinion de votre département sur cette restriction des accords bilatéraux signés entre notre pays et la France.

Ensuite, un problème dramatique se pose et a été porté à la connaissance du Ministre des Affaires étrangères. Les travailleurs sénégalais en Arabie Saoudite connaissent des difficultés. Ils ont adressé plusieurs lettres -certainement vous en êtes destinataire- à des personnalités, à des responsables pour lancer un cri d'alarme, car la question qui se pose est qu'ils sont assez nombreux et risquent de ne plus obtenir leur carnet de séjour. Bien que ces travailleurs soient partis clandestinement à la recherche d'emplois, ils méritent notre attention et notre protection. Je voudrais, dans ce cas précis savoir les mesures qui vont être prises pour régulariser leur situation.

Par ailleurs, l'émigration vers les Etats-Unis commence à être un fléau d'une importance significative, car les Sénégalais, toujours à la recherche du mieux être, vont vers d'autres pays, d'autres continents et il est normal que nous leur apportions, partout où ils vont, une protection. Je sais que ces temps derniers, plus d'une vingtaine de jeunes sénégalais m'ont saisi pour obtenir un visa vers les Etats-Unis. Je sais aussi que dans ce pays, particulièrement à

à New-York, des Sénégalais ont été assassinés parce qu'étant détenteurs de fortune. Je voudrais attirer votre attention sur ce fait qui évolue et qui va certainement déboucher sur des difficultés, car votre ministère est concerné.

En France, Madame le Ministre, le Gouvernement actuel apporte beaucoup de restrictions à l'émigration en refusant de régulariser des situations. Je suis absolument certain que le gouvernement est sensible à ce problème, mais il est de notre devoir d'attirer l'attention du département concerné pour que, face à l'insécurité actuelle, face aux vérifications de carte d'identité et de permis de séjour, il puisse soutenir nos compatriotes en difficulté ou en prison.

Je vous remercie.

MONSIEUR SADA DIA

Je vous remercie Monsieur le Président.

Monsieur le Président,

Madame le Ministre,

Mes chers collègues,

Madame le Ministre, je voudrais, à mon tour, m'associer à tous les soutiens que les orateurs qui m'ont précédé vous ont apportés.

Ces encouragements sont justes et bien mérités car, lorsque vous preniez le département des Emigrés, d'aucuns pendaient que celui-ci était bidon et sans contenu, mais vous avez réussi à lui en donner. Il est certain aussi que le mot "émigré" qui paraissait péjoratif, est devenu pour nous synonyme de fierté, quand on sait l'apport combien efficace que les émigrés apportent au Sénégal. En effet, s'il est vrai que notre pays a souffert de la sécheresse depuis dix ans, il n'est pas moins vrai que nous autres régions périphériques, réservoir d'émigrés comme un collègue a eu à le rappeler à l'instant, grâce à l'aide du Gouvernement mais surtout à l'apport de nos compatriotes, nous n'avons jamais été mieux nourris, mieux vêtus et mieux logés. C'est dire donc que vous avez donné un contenu à ce département en faisant en sorte que l'émigration ne soit plus une honte mais une fierté pour chacun de nous. Tous les sénégalais vous félicitent et vous encouragent.

Madame le Ministre, je suis très heureux de voir dans le rapport l'institution d'un bulletin d'information à l'adresse des émigrés. Je souhaiterais qu'à côté de cette cellule il y ait aussi une cellule d'information qui permettrait à votre département de se pencher sur tous les projets qui émaneraient des émigrés. Par ailleurs, il semble que la cellule d'information sera dirigée par un volontaire du progrès. Je pose la question de savoir pourquoi un volontaire du progrès et non un Sénégalais.?

.../...

Je voudrais aussi faire un témoignage, s'agissant de Sénégalais vivant au Mexique. Je faisais partie de la délégation qui s'était rendue à Mexico avec le Président Thierno DIOP et le Président Mamour BA. Nous avons rencontré des Sénégalais qui sont, d'ailleurs, de braves garçons et qui font honneur au Sénégal parce qu'ils défendent l'art et la culture sénégalaise. Mais ils demandent à être décourus. Ils ont été un peu choqués lors du tremblement de terre de constater que personne ne s'est préoccupé de leur sort.

Encore une fois, Madame le Ministre, nous vous encourageons et vous souhaitons bonne chance.

MONSIEUR LE PRESIDENT :

Je vous remercie Monsieur le Député.
La parole est au député Mamadou WADE.

MONSIEUR MAMADOU WADE

Monsieur le Président, je voudrais d'abord intervenir sur le rapport, notamment à la page 225 où notre collègue Rapporteur général nous dit : "Le Ministre a su faire prendre conscience aux émigrés de leur situation particulière, de leur solidarité nécessaire et de leur dignité humaine, de leur dignité de Sénégalais. Le cas de Souleye GUISSÉ et la façon dont on est parvenu à le régler a redonné confiance aux émigrés. Il ne pouvait en être autrement lorsqu'on sait ce que Souleye GUISSÉ a fait pour l'Etat, lorsque l'Ambassade du Sénégal au Zaïre a été ouverte".

Enfin, je pense que le gouvernement sénégalais applique une politique définie par le Chef de l'Etat pour l'ensemble des citoyens sénégalais et que comme telle, la politique

.../...

en matière d'émigration constituant une des variantes de celle-ci fait obligation à notre gouvernement de régler tous les cas qui se posent à chacun de nos compatriotes. Je crois que c'est ainsi qu'il faut comprendre l'action du département des Emigrés en direction du problème Soulèye GUISSÉ et non pour ce que Soulèye GUISSÉ a pu faire pour l'Etat. Si les collègues de l'Assemblée ont le même entendement que moi pour ce qui est de cette rédaction, je leur propose la suppression pure et simple du dernier paragraphe.

Ceci dit Monsieur le Président, je voudrais demander à Madame le Ministre des éclaircissements sur le cas, Soulèye GUISSÉ parce que je crois qu'hier le ministre des Affaires Etrangères nous a dit que le problème était en bonne voie de règlement ; or le ministère de tutelle que vous dirigez, nous affirme qu'il est entièrement réglé. Je souhaiterais donc que Madame le Ministre nous dise exactement où en est l'évolution du cas Soulèye GUISSÉ.

Après cela, Monsieur le Président, j'ai deux questions ponctuelles à poser à Madame le Ministre, l'une rejoignant un peu une partie de l'intervention du collègue Madia DIOP en direction des émigrés clandestins. Je voudrais savoir quelle est l'attitudes ou l'action de votre département face à ces émigrés clandestins qu'il faut remettre sur la bonne voie ?

La deuxième question est de savoir, Madame le Ministre , si votre département est représenté dans les grandes commissions mixtes entre le gouvernement de notre pays et les gouvernements des autres Etats.

.../...

Monsieur le Président, vous me permettrez de conclure en disant ma satisfaction sur la façon dont Madame le Ministre dirige ce département depuis sa création. Mes félicitations donc à Fambaye DIOP qui, grâce à son dynamisme, son courage et sa façon de servir, a su, comme l'ont témoigné certains collègues dont les régions sont des greniers d'émigrés, donner un contenu à ce département qui, lors de sa création, était presque ignoré de la grande majorité des Sénégalais.

Je vous remercie.

MONSIEUR LE PRESIDENT

La parole est au dernier orateur inscrit, notre collègue le Président Thierno DIOP.

MONSIEUR THIerno DIOP

Je vous remercie Monsieur le Président.

Monsieur le Président,

Madame, Messieurs les Ministres,

Mes chers Collègues,

Mon intervention portera sur deux problèmes. Le premier concerne nos émigrés au Mexique. Ils étaient une vingtaine d'étudiants qui ont tous réussi ; il y a parmi eux quatre ou cinq architectes et un adjoint au directeur du Musée. Il s'agit donc de Sénégalais vraiment dignes d'intérêt. Après leurs études, certains ont épousé des mexicaines et mènent de activités culturelles assez remarquables ; ils envisagent même de créer une maison de la culture à Mexico. Mais je pense que la conjoncture actuelle ne nous permet pas de financer un tel projet. Toutefois, avec l'aide du Gouvernement sénégalais, ils pourront trouver un financement extérieur, et sur ce plan, nous faisons confiance à Madame le Ministre.

Le deuxième problème a trait au retour des émigrés. Les perspectives ne me semblent pas optimistes. Je ne suis pas prophète et ne joue pas les Cassandre, mais nous risquons de connaître des difficultés. Je pense par exemple à la Côte d'Ivoire ; j'ai des craintes malgré les sentiments du Président Houphouët BOIGNY à l'égard des Sénégalais. Je crois qu'il nous faut prendre des dispositions et préparer dès maintenant, le retour de nos compatriotes émigrés, car le racisme gagne du terrain en Europe et l'environnement économique est défavorable à tous les pays. A mon avis, il serait nécessaire, Madame le Ministre, de forcer la cellule de planification de votre département et de travailler en vue de l'après barrage, à condition bien sûr qu'on vous donne les moyens.

Je vous remercie.

./.

MONSIEUR LE PRESIDENT

Je vous remercie mon cher Collègue.

Monsieur le Rapporteur Général, vous avez la parole pour répondre à nos collègues Abdou Khaly SEYE et Mamadou WADE.

MONSIEUR CHRISTIAN VALANTIN

Je vous remercie Monsieur le Président.

Monsieur le Président, mon collègue Abdou Khaly SEYE, n'a peut-être pas écouté la lecture du rapport ; je n'ai pas prononcé le mot "minuscule" Voilà ce que j'ai dit : "A la tête de ce ministère conçu comme devant être une structure souple et non bureaucratique".

En ce qui concerne mon collègue Mamadou WADE, je veux bien lui donner acte d'une confusion qui a pu se glisser dans son esprit à la lecture du rapport, mais lui dire également que le Ministre a rappelé ce que Silèye GUISSÉ a fait pour le Sénégal. Or, il est certain que si l'on n'avait pas réglé son cas, ce sont les émigrés eux-mêmes qui s'en seraient plaints. Je vous propose donc la rédaction suivante : "Le cas de Silèye GUISSÉ et la façon dont on est parvenu à le régler a redonné confiance aux émigrés. C'est tout à fait normal, mais le Ministre a tenu aussi à rappeler ce que Silèye GUISSÉ avait fait lors de l'ouverture de l'Ambassade du Sénégal au ZAIRE. Ainsi, nous aurons été fidèles aux discussions et aux propos du Ministre au sein de la commission des Finances."

Monsieur le Président

Je vous remercie Monsieur le Rapporteur Général.

La parole est à notre collègue Mamadou WADE.

Monsieur Mamadou WADE

Je vous remercie Monsieur le Président.

Monsieur le Président, je voudrais souligner que dans mon intervention j'ai interpellé l'Institution en tant que telle à la suite d'observations que j'ai eu à faire sur le rapport qui ne peut être que celui d'une commission et non du Rapporteur général. Mon collègue Christian VALANTIN a reformulé son texte ce qui démontre très clairement que la confusion s'est glissée dans mon esprit et dans bien d'autres. Je ne suis pas contre la reconnaissance par le Ministre des services rendus par un citoyen sénégalais à l'Etat. Mais dans la mesure où nous sommes une institution républicaine, il y a je crois, des choses que nous ne pouvons pas laisser par écrit dormir dans les archives de l'Assemblée nationale. Je suis d'accord avec la nouvelle rédaction qui atténue le danger d'un quiproquo.

Je vous remercie.

Monsieur le Président

Mes chers Collègues, je crois que la cause est entendue.

Madame le Ministre, vous avez la parole pour répondre aux questions.

Madame le Ministre chargée des Emigrés

Je vous remercie Monsieur le Président.

Monsieur le Président,

Honorables Députés,

Monsieur le Président, je voudrais vous remercier de l'intérêt que vous portez à nos compatriotes émigrés et qui est tout à fait légitime car vous êtes les représentants du peuple sénégalais.

Ceci étant, je vais essayer de répondre aux différentes questions qui ont été posées.

./.

Je voudrais, en mon nom propre et au nom de mes collaborateurs, remercier le député Boubakar THIOUBE des félicitations qu'il nous a adressées.

Il a soulevé le cas des émigrés qui purgent des peines de prison et vont être rapatriés dans leur pays d'origine. Le gouvernement sénégalais ne s'opposera pas, parce que ce sont des compatriotes qui rentrent au pays. Le gouvernement français ne nous a pas encore saisi, mais le moment venu, nous saurons comment réagir.

S'agissant des expulsés, je crois avoir souligné, à maintes reprises, que la loi du talion n'était pas de mise au Sénégal ; c'est un pays hospitalier, de droit de téranga. Nous ne répondrons jamais coup pour coup en expulsant des ressortissants de quelque pays que ce soit.

Je remercie le député Abdou Khaly SEYE de ses félicitations et encouragements. "Toutes les méthodes sont bonnes pourvu que les émigrés rentrent" mais n'oublions pas que la France est un pays de droit et de loi, c'est pourquoi nos compatriotes émigrés, qui sont en règle ont un emploi rémunéré et une carte de séjour valable pour dix ans ne peuvent pas, du jour au lendemain être expulsés du territoire français. Ceux qui sont touchés par la restructuration industrielle bénéficient d'une formation et d'une indemnité assez substantielle en vue de leur retour au pays."

En ce qui concerne l'émigré dont la carte de séjour, qui était valable pour dix ans, a été déchirée, dès que nous l'avons appris, notre consul a été contacté et nous lui avons donné toutes les instructions nécessaires à ce sujet.

Les Sénégalais de Bobigny et de Montreuil payent quelque 60.000 F CFA par mois pour une chambre de quelques mètres carré ; nos compatriotes se trouvent dans toute la banlieue ; il y en a qui vivent décemment dans les foyers ; certains par contre n'ont pas d'emploi et sont hébergés par leurs parents d'autres sont obligés de payer cette somme parce que le logement est une denrée chère en France. Vous avez été en France et vous savez mieux que moi Monsieur le Député, qu'une chambre d'hôtel est très onéreuse, à plus forte raison un logement pour tout le mois. Nous préparons une mission en direction de la France afin de rencontrer les nouvelles autorités dans le cadre de l'émigration. Toutes nos doléances ont été recensées et nous

ne manquerons pas de les leur soumettre. J'ai d'ailleurs adressé une correspondance à l'ambassadeur de France au Sénégal pour connaître mon homologue.

Je remercie le député Elimane KANE de ses encouragements. Il a parfaitement raison de dire que l'émigré a pris conscience de sa situation ; n'est pas émigré qui veut. Les félicitations qu'il nous a adressées vont d'abord aux émigrés parce que sans eux ce ministère n'aurait pas sa raison d'être. Ils n'ignorent pas que les temps sont difficiles aussi bien dans les pays européens qu'africains et songent déjà à préparer leur retour. Le rapport n'en a pas fait état, mais avec la création du Crédit agricole, ils ont envoyé à l'agence de Matam la somme d'un milliard de francs en vue de leur insertion une fois qu'on aura effectué le lotissement des terres de Diama.

En ce qui concerne les émigrés expulsés et la prévision de structures d'accueil, je voudrais souligner que la plupart de nos compatriotes sont issus du monde rural^{et} beaucoup retourneront certainement à la terre ou à l'élevage. Nous avons pensé à organiser leur retour dans le cadre justement des structures d'accueil qui existent au niveau du ministère du Développement rural et celui du Développement social, et qu'ils pourront intégrer facilement puisqu'étant des Sénégalais à part entière.

Je reviendrai sur le projet de nos compatriotes de Casamance estimé à cinq milliards de francs CFA et qui sera implanté dans les régions de Ziguinchor et de Kolda.

L'émigration, j'en conviens avec le député Elimane KANE, est universelle ; elle ne date pas d'aujourd'hui. Et cela me fait penser à un grand Sénégalais qui disait "que l'on ne choisit pas là où l'on naît mais on choisit là où l'on vit". Donc tout le monde émigre ; ceux qui sont restés au Sénégal, s'ils en éprouvaient le besoin, seraient certainement partis sous d'autres cieux pour chercher fortune ou s'évader ne serait-ce qu'un moment.

d'aujourd'hui, qu'elle gagne, actuellement, à des degrés divers, toutes les régions du Sénégal, que le Chef de l'Etat.

Je remercie le député Demba SECK. Il a parlé de la correspondance que lui a envoyée l'Imam de la mosquée de Marseille et de ce projet qui intéresse quinze Casamançais installés à Marseille, à Toulon et à la Seyne et qui a trait à la pêche, à l'agriculture et à l'arboriculture.

Ils sont venus au Sénégal avec des français qui veulent y effectuer des stages pratiques et théoriques pour préparer leur entrée dans le monde du travail. Ce sont des ingénieurs agronomes, des économistes qui désirent se lancer dans les affaires et aimeraient connaître les réalités sénégalaises. Nous les avons reçus et mis en rapport avec le ministère de la Jeunesse et des Sports qui les a hébergés ; les gouverneurs des régions de Kolda et de Ziguinchor les ont aidés à faire leur enquête ou leur recherche au niveau du département s'agissant de l'association des jeunes sénégalais qui a séjourné l'année dernière à Dakar et a même participé à la journée de l'arbre, elle a été prise partiellement en charge par le Gouvernement français grâce à une lettre que nous avons envoyée au Ministre de la Jeunesse et des Sports de ce pays. Nous encourageons de telles initiatives, car nous ne souhaiterons pas que notre jeunesse soit acculturée.

Je remercie le député Amadou Soulèye SARR de ses encouragements et félicitations.

Il a également raison de dire que l'émigration ne date pas d'aujourd'hui que le Chef de l'Etat lui attache une importance capitale, d'où l'existence d'une structure chargée de prendre en compte tous les problèmes des émigrés.

.../...

Nous en avons beaucoup qui sont originaires des départements de Bakel, Matam et Podor, mais aussi des Baols-Baols, des toucouleurs, des soninkés qui vivent aux Etats-Unis d'Amérique.

En ce qui concerne la réglementation du séjour de nos compatriotes, nous allons effectuer une mission en France pour rencontrer les autorités, parce que les nouvelles qui nous parviennent ne sont pas tellement bonnes ; nous voudrions, de vive voix, les porter à leur connaissance.

Le député Amadou Souleye SARR disait tout à l'heure : "N'est pas émigré qui veut". Moi j'ajouterais : "N'est poète qui veut".

Le député Sogui KONATE a rappelé que l'émigration était un phénomène mondial. Nous sommes d'accord avec lui. Elle intéresse l'Organisation Internationale du Travail, les institutions panafricaines, les pays d'accueil et d'origine.

Le député Sogui KONATE a déploré la modicité des moyens du ministère. Nous essayons, malgré tout de faire de notre mieux ; nous avons le soutien du Chef de l'Etat et de ses plus proches collaborateurs, et pensons que, même avec des moyens suffisants nous n'aurions peut-être pas fait plus. Néanmoins, nous aiderons, comme il se doit, nos compatriotes qui sont à l'extérieur du pays.

S'agissant de la réinsertion, c'est en effet une question assez difficile à résoudre en ce sens que c'est par lettres que nos émigrés qui sont en France émettent des idées de projets souvent conçu par des Français non imprégnés de nos réalités. C'est la raison pour laquelle, après les avoir étudiés nous mêmes et soumis à la Caisse centrale de Coopération et à la BNDS, ils sont rejetés pour les raisons que je viens d'évoquer.

.../...

Le député Sogui KONATE a vu juste : chaque fois qu'on parle d'expulsion ou de décès ; la mélancolie m'habite. Tant que durera l'émigration, il y aura toujours des problèmes de ce genre.

En ce qui concerne les allocations familiales, il en est fait mention dans la convention relative à la Sécurité sociale que le Sénégal a signée avec la France . Nous allons demander le relèvement du taux, parce qu'il est faible.

S'agissant des conditions du regroupement familial, nous sommes intervenus afin qu'elles soient allégées.

Le Président de la République demande souvent à ce qu'il y ait moins d'Etat, et la France devrait suivre cet exemple dans la mesure où les papiers que l'on exige de l'époux pour que sa femme le rejoigne, constituent un dossier assez volumineux. Le regroupement familial pose donc énormément de problèmes, car l'émigré doit avoir un logement décent répondant à toutes les normes de salubrité. Or le gouvernement français n'a pas d'emprise sur les propriétaires. Ce ne sont pas seulement les Sénégalais qui sont concernés, mais tous les étrangers ; il y a des ressortissants d'un pays qui souffrent plus que les Sénégalais qui sont en France.

En ce qui concerne la douane, on constate une nette amélioration. Nous recevions beaucoup de réclamation de la part de nos compatriotes chaque fois qu'ils venaient passer leurs congés au Sénégal. Le député Yaya KONATE a félicité mon Chef de Cabinet qui est constamment au port ou à l'aéroport pour aider nos émigrés.

Je remercie le député Adja Arame DIENE. Je suis contente d'avoir entendu tous les intervenants, et elle en particulier. Ses félicitations s'adressent au-delà de ma modeste personne, au Président de la République et à ses collaborateurs, car nous leur devons notre réussite. Chaque fois que nous avons eu des problèmes, ils nous ont aidés. Le cas de Silèye GUISSÉ a pu être réglé à cause surtout du crédit et du respect dont jouit le Président Abdou DIOUF à l'extérieur. Il nous faut donc faire l'impossible pour parvenir à des résultats satisfaisants, d'autant que ce ministère, qui nous a été confié, n'existait pas auparavant.

Le député Pascal MANGA a suggéré l'élaboration d'un bulletin d'information à l'intention des émigrés. Nous y avons pensé. Mais n'ayant pas les moyens d'en éditer un, nous faisons des fiches techniques que nous photocopions. - nous avons une machine - et envoyons régulièrement à nos émigrés pour les informer sur les allocations familiales, les mandats, la réinsertion des travailleurs et l'accès à la propriété. A ce niveau, je voudrais indiquer que sur notre demande et sur les instructions du Chef de l'Etat, le ministère est représenté aux commissions d'attribution des logements de la SICAP et de l'O.H.L.M., et les émigrés, comme tous les autres Sénégalais, en ont un toutes les fois où la commission se réunit.

S'agissant du sort des femmes, c'est une vieille revendication des Sénégalaises qui sont en France. Seulement, pour travailler, il faut trouver un emploi. Elles vont de bureaux en bureaux, mais sans résultat. Lorsqu'elles nous saisissent, nous nous plaignons auprès des autorités françaises qui nous répondent que c'est anormal mais ne font rien pour leur venir en aide. Nous tâcherons de discuter de cette question avec les nouvelles autorités.

Le député Mamour DIALLO qui a rencontré des émigrés en France, a abordé le problème de l'obtention de carnet de famille. Tous les Sénégalais qui sont en France et qui ont leur épouse en possèdent un où sont mentionnés les noms et prénoms de la dame ainsi que ceux des enfants et leur date de naissance. C'est ce carnet qui leur permet de régulariser leur situation au moment du renouvellement de la carte de séjour.

Le député Kabiné Kaba DIAKITE a parlé des primes versées aux Sénégalais volontaires au retour. Elles existent et varient entre 7 à 8 millions. Pour un émigré célibataire ou ayant sa famille au Sénégal, la prime est de 7 millions. Quand il s'agit d'un émigré âgé de plus de 45 ans avec des enfants à charge et une femme résidant en France, la prime est de

plus de 8 millions.

En ce qui concerne la naturalisation la loi française autorise un étranger à demander la nationalité s'il a un enfant né en France. Mais lorsqu'un Sénégalais par exemple, pour mieux vivre, prend la nationalité française on lui accorde difficilement cette indemnité. Les émigrés nous ont informés et nous avons saisi à l'époque Madame Georgina Dufoix qui était le Ministre chargé de la Solidarité nationale. Maintenant un Sénégalais peut demander une libération d'allégeance à la France et bénéficier de tous les avantages liés au retour des émigrés victimes du chômage. Il lui suffit simplement de se présenter à sa préfecture, d'y déposer son bulletin de naissance et ceux de ses enfants, ainsi que la photocopie de sa carte de séjour.

Le Président Madio DIOP a soulevé le problème de la Caisse nationale des allocations familiale qui, par lettre du 26-12-85, supprimerait les allocations familiales des travailleurs victimes du chômage. Tous les Sénégalais qui travaillent régulièrement en France sont mis sur le même pied d'égalité que le travailleur français. Je viens de prendre connaissance de cette lettre circulaire ; nous l'ajouterons donc aux revendications que nous avons déjà sérieées pour les nouvelles autorités françaises. Mais, dans la convention en matière de sécurité sociale, la France ne peut pas supprimer aux travailleurs sénégalais des indemnités parce qu'ils sont victimes du chômage. La plupart du temps, on s'adresse à l'ensemble des émigrés. Chaque pays a signé avec la France une convention en matière de sécurité sociale, de réinsertion de ses travailleurs et de formation en vue de leur retour. Nous vérifierons cependant pour savoir ce qu'il en ait.

S'agissant des Sénégalais qui sont en Arabie Saoudite, nous avons reçu la lettre qu'ils ont adressée au Chef de l'Etat ; le ministère des Affaires étrangères et notre ambassadeur en Arabie Saoudite ont été saisis le problème est presque résolu.

En ce qui concerne les Sénégalais expulsés, je ne crois pas qu'ils soient visés par la loi dont a parlé le Président Madio DIOP, parce que nos compatriotes qui résident en France sont au nombre de 35.000 sur une population de 4 millions et demi d'émigrés, ce qui représente un taux de 0,08 %. Par conséquent, quand la France prend une mesure, ce n'est pas uniquement en direction des Sénégalais mais de tous les étrangers.

S'agissant de l'émigration vers les Etats Unis, elle est devenue une réalité. En effet, depuis un certain temps, nous sommes envahis au ministère par des jeunes qui nous demandent de les aider à trouver un visa auprès de l'ambassade des Etats-Unis à Dakar. Ils ne remplissent pas toujours les conditions, car pour aller aux Etats-Unis en tant que commerçant, il faut d'abord être inscrit au registre de commerce, à Dakar et avoir un compte bancaire.

En ce qui concerne l'assassinat de Sénégalais en France, je vous avoue franchement que ce problème n'a pas encore été porté à notre connaissance. Dès qu'il y a eu mort d'homme dans un pays d'accueil nos ambassades envoient aussitôt un message au ministère des Affaires étrangères qui nous le répercute dans la journée même. Mais nous nous informerons à propos de cette affaire.

S'agissant de l'émigration, la France a cessé de régulariser la situation des émigrés depuis 1982. Il avait été demandé à tous ceux qui n'avaient pas de carte de séjour de se présenter à leur préfecture pour régularisation. Certains croyant que c'était un piège pour les rapatrier, n'y sont pas allés.

Je remercie le député Sada DIA de ses encouragements. Comme il l'a souligné, nous avons le soutien de tous les émigrés, de leur famille, mais aussi de l'Assemblée Nationale. A présent, l'émigration -je suis d'accord avec lui- est synonyme de fierté, car si actuellement beaucoup de jeunes veulent partir aux Etats-Unis ou ailleurs, c'est parce qu'ils ont vu que les émigrés qui travaillent honnêtement, arrivent à épargner et à aider leur famille restée au pays.

En ce qui concerne la cellule d'étude des projets que nous allons créer au ministère, nous avons voulu qu'il y ait un volontaire du progrès parce que la réinsertion intéresse aussi bien la France que le Sénégal. Il sera en quelque sorte notre boîte à lettres chaque fois que nous aurons des problèmes urgents à régler avec ce pays ; son gouvernement le prendra certainement en charge. Nous avons non pas des projets, mais des idées de projets. Quelquefois, c'est une simple lettre dans laquelle on écrit ceci : "Madame le Ministre, je voudrais rentrer ; les temps sont durs en France. Je veux me lancer dans l'élevage. Dites-moi ce qu'il faut faire." Si nous nous mettons à répondre à toutes ces lettres, nous n'aurons plus le temps d'effectuer le travail qui nous est confié. Cette cellule ne se contentera pas seulement d'informer, mais également d'aider nos compatriotes volontaires au retour à élaborer leurs projets. Par ailleurs, il y aura un travail de suivi pour les projets qui ont déjà été financés ; cela permettra d'éviter des échecs. Nous avons le cas douloureux d'un

Sénégalais qui a été, si l'on peut dire, le pionnier même de la réinsertion mais n'a pas réussi son projet. Et comme la réinsertion des travailleurs émigrés est une volonté politique du Chef de l'Etat, ce dernier n'a pas voulu qu'on le laisse tomber. Une organisation non gouvernementale vient de lui accorder un petit prêt ; il a commandé ses poussins. Heureusement que l'infrastructure existe ; il a des abreuvoirs, des mangeoires, en un mot, tout ce qu'il faut pour reprendre ses activités.

S'agissant des Sénégalais qui sont au Mexique et à qui nous n'avons pas envoyé de télégramme lors du tremblement de terre, je voudrais préciser que nous n'avons pas d'Ambassade dans ce pays, mais un Consul honoraire. C'est l'Ambassadeur du Mexique au Sénégal qui nous a parlé, au cours d'une audience qu'il nous a accordée, de ces Sénégalais qui ont terminé leurs études et s'y sont mariés. Nous ferons donc en sorte que le ministère se rapproche^{d'eux}/et les aide à rentrer s'ils le désirent.

Le député Mamadou WADE a souligné que la politique du gouvernement consistait à prendre en compte les problèmes de tous les émigrés. Il a raison, étant donné que le Chef de l'Etat est le Président de tous les Sénégalais. Jusqu'ici, nous n'arrivions pas à trouver une solution au problème des expulsions. Mais avec le cas de Souleye Guissé, grâce à l'action que le Président de la République a menée auprès de son ami et frère le Président Mobutu Sessé Soko, nous avons connu une issue heureuse, puisque la question est partiellement réglée.

Il est au Zaïre et a repris ses activités commerciales. Nombreux sont nos compatriotes qui ont été expulsés de maints pays africains et qui ne sont toujours pas rentrés dans leurs droits. Soulye Guissé, lui, a récupéré ses trois maisons qui étaient sous séquestre et ses comptes bancaires ont été débloqués ; il reste simplement le problème des diamants. Il ne pensait pas être dédommagé, encore moins retourner travailler au Zaïre.

En ce qui concerne les grandes commissions mixtes, non seulement nous y sommes représentés, mais participons également à l'élaboration des documents quand nos intérêts sont en jeu. Par exemple, une commission sénégallo-chinoise ne nous intéresse pas parce que nous avons peu de Sénégalais dans ce pays -une dizaine au maximum- ce qui n'est pas le cas lorsqu'il s'agit de la France, du Zaïre, du Gabon, de la Mauritanie, du Congo-Brazzaville ou du Burundi.

Le Président Thierno DIOP a parlé de nos étudiants qui sont au Mexique. L'Ambassadeur du Mexique au Sénégal m'en a parlé. Ils ont l'intention d'y créer une maison de la culture. Le moment venu, le gouvernement fera tout ce qui est en son pouvoir pour les assister dans la réalisation de ce projet.

S'agissant des perspectives de retour, les émigrés eux-mêmes savent qu'il faut le préparer. C'est la raison pour laquelle nous avons plusieurs projets dont celui de ces Casamançais de Marseille évalué à cinq milliards et celui de l'UGTSF destiné à des Sénégalais

qui sont encore en France mais désirent rentrer et qui est estimé à quelque deux milliards. Il y a aussi la contribution de nos compatriotes émigrés d'un montant d'un milliard pour l'agence du crédit agricole de Matam. Donc, vous voyez qu'ils épargnent déjà en vue de leur insertion afin qu'avec ou sans le soutien financier de l'Etat, ils puissent harmonieusement s'intégrer dans les circuits économique, social et culturel du pays.

En ce qui concerne l'après-barrage, nos émigrés nous écrivent souvent. Je crois que nous pourrons, par le biais du bulletin d'information que nous allons éditer et de cette auguste Assemblée, donner le maximum d'informations à nos compatriotes qui, malgré le froid, le racisme et certaines conditions de vie, ne sont pas coupés de leur pays et participent, d'une façon efficiente, à tout ce qui s'y fait dans le cadre du développement économique et social.

Je vous remercie.

(Applaudissements des Députés P.S.)

MONSIEUR LE PRESIDENT :

Je vous remercie Madame le Ministre.

Est-ce qu'il y a des collègues qui souhaiteraient avoir des précisions ?

.../...

Nous avons les collègues suivants :

Boubakar THIOUBE

Kabiné Kaba DIAKITE

Madia DIOP

Mamadou WADE.

La parole est à notre collègue Boubakar THIOUBE.

MONSIEUR BOUBAKAR THIOUBE :

Je vous remercie Monsieur le Président.

Madame le Ministre, je vous remercie des réponses qui m'ont été données. Permettez-moi de revenir sur un problème que j'avais soulevé tout à l'heure. Selon mes informations, il semble que les autorités françaises voudraient que les Sénégalais, qui purgent une détention pénale en France, soient transférés dans leur propre pays pour y purger les mêmes peines. Un pays de la CEAO a accepté. Je pense que ce n'est pas juste. Si on les rapatrie, nous sommes tout à fait disposés à les accueillir, mais qu'on ne nous oblige pas à les mettre en prison.

Par ailleurs, Madame le Ministre, si nous avons dit qu'il fallait répondre coup pour coup, c'est parce que l'expérience a montré que les émigrés, en particulier les Gabonais, les Algériens et les Ivoiriens sont choyés pour la simple et bonne raison que leur gouvernement respectif réplique chaque fois que leurs ressortissants

.../...

sont victimes d'expulsion. Nos compatriotes, eux, ne sont pas en sécurité et estiment que les méthodes utilisées par ces deux pays sont efficaces. Cela ne signifie pas qu'il faille ériger la loi du talion au Sénégal, mais agir ponctuellement.

Je vous remercie.

MONSIEUR LE PRESIDENT

Je vous remercie mon cher collègue.

La parole est à notre collègue Kabiné Kaba DIAKITE.

MOJSIEUR KABINE KABA DIAKITE

Je vous remercie Monsieur le Président.

Monsieur le Président, je reprends la parole parce que je pense que Madame le Ministre n'a pas bien compris ma première question. J'ai demandé si c'est l'émigré naît avant ou après la proclamation de notre indépendance qui soit bénéficiaire des indemnités prévues en cas de licenciement. Actuellement, on constate en France que nos compatriotes émigrés nés avant l'indépendance n'en bénéficient pas, contrairement à ceux qui sont nés après. Cette situation nous préoccupe.

Je vous remercie.

MONSIEUR LE PRESIDENT

Je vous remercie, mon cher collègue.

La parole est notre collègue Madia DIOP.

MONSIEUR MADIA DIOP

Je vous remercie, Monsieur le Président.

Madame le Ministre, je crois qu'il y a eu une confusion certaine dans les questions que j'ai posées et la réponse apportée. Si j'ai parlé de discriminations en matière d'allocations, c'est parce que dans le cadre de la coopération que nous entretenons avec les organisations syndicales françaises, il nous a été signalé des pressions exercées par le Gouvernement français tendant à priver les émigrés d'un certain nombre de droits, et dans cette lettre, on cite l'Algérie, le Maroc, la Tunisie, le Mali, Madagascar, l'Auritanie, le Niger et le Sénégal. C'est le cas de mon pays qui m'intéresse, car je suis sénégalais et ne peux qu'aborder les problèmes qui se posent à nos émigrés. telle est la précision que je voulais apporter.

.../...

dangereuse où les assassinats sont monnaie courante. Nous n'avons pas encore été informés par voie diplomatique de l'assassinat de ces deux Sénégalais. Quand nous le serons, nous contacterons l'Ambassadeur des Etats-Unis au Sénégal, en parlerons au Ministère des Affaires Etrangères et entamerons la procédure comme par le passé.

S'agissant du député Mamadou WADE, je suis entièrement d'accord avec lui pour que le passage dont il parlait soit supprimé. Il a raison encore une fois, de dire que la politique en matière d'émigration menée par le Gouvernement sénégalais est une politique cohérente qui prend en charge tous les émigrés qu'ils soient à l'intérieur ou à l'extérieur du pays. Si l'on a cité l'exemple de Souleye GUISSSE, c'est tout simplement parce que c'est un cas rare, car on ne retourne jamais dans le pays qui vous a expulsé. Cela ne signifie pas que Souleye GUISSSE a fait plus que les autres. Tous les émigrés à quelque niveau où ils se situent, contribuent à l'effort de développement du Sénégal en finançant un forage de 40 millions, un dispensaire-hôpital de 120 millions. Même s'ils ne font rien pour le gouvernement ils envoient régulièrement de l'argent à leur famille. Par conséquent comme le disait le député Sala DIA, si nous n'avons pas connu ces dernières années le sort de l'Ethiopie, c'est grâce à l'action sociale du gouvernement et à l'apport des émigrés.

Je vous remercie.

MONSIEUR LE PRESIDENT

Je vous remercie Madame le Ministre.

Mes chers collègues, je crois que nous allons nous en tenir à la nouvelle formule proposée par le Rapporteur général.

Il n'y a pas d'observations ?

Il en est ainsi décidé.

.../...

Je vous rappelle que le budget du Ministère chargé des Emigrés est compris dans celui de la Présidence de la République.

Nous vous remercions Madame le Ministre.

- 5 -

FIN DE LA SEANCE

MONSIEUR LE PRESIDENT

Mes chers collègues,

Je propose à l'Assemblée de lever la séance et de reprendre nos travaux le lundi 26 Mai pour examiner à 9 H 30 le projet de budget du Ministère de la Fonction Publique de l'Emploi et du Travail et à 11 heures celui du Secrétariat d'Etat à la Décentralisation.

Il n'y a pas d'observations ?

Il en est ainsi décidé.

La séance est levée.